comité régional lorraine
fédération française de canoë-kayak

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES K4-C4-K2

PREAMBULE

Les bateaux de Course en Ligne sont la propriété du Comité Régional de Canoë Kayak de Lorraine. Leur lieu de stockage est le club de Nancy Tomblaine, 71 bd d'Austrasie 54000 NANCY.

Il peuvent être mis à disposition,

- □ des clubs (à jour de leur cotisation au C.R.)
- □ des comités départementaux (à jour du versement de la participation PDRN)
- □ de l'ETR
- □ autres (sur décision du bureau)

ARTICLE 1

- □ faire une demande écrite au moins quinze jours avant l'utilisation auprès du Comité Régional.
- □ avoir contracté une assurance multi garanties (si vous ne l'avez déjà).
- □ verser une caution de 2 000 € et signer la convention de prêt.
- □ le transport aller et retour est à la charge de l'emprunteur.
- □ les bateaux devront être rendu en état de fonctionnement et propre.
- □ un état du matériel sera effectué avant et au retour du prêt.

ARTICLE 2

Je soussigné Nom …….. Prénom ……..

Représentant de la structure…….

N° de licence : ……

Demande à utiliser le C4 K4 K2 (entourer le bateau que vous empruntez)

du……au…….et m'engage
à me conformer aux recommandations et instructions citées ci-dessus.

En cas de non respect de l'ensemble des consignes et de dégradations je m'engage à payer l'ensemble des détériorations occasionnées lors du prêt.

ARTICLE 3

La présente convention sera signée par un membre du bureau (décision du 25/02/2003) et par la personne accréditée pour le prêt du bateau. Sa signature devra être précédée de la mention "lu et approuvé".

Fait le ..... à.....

Signature du représentant du Comité Régional
Nom :
Prénom :

Signature de l'emprunteur
Nom :
Prénom :